

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.246

20 août 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

Partie à l'Accord adressant la notification: <u>BRESIL</u>
2. Organisme responsable: INMETRO (Institut national de métrologie, de normalisation et de la qualité industrielle)
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Câbles isolés au polychlorure de vinyle, pour tensions nominales n'excédant pas 450/750V - non gainés (SH 8544)
5. Intitulé: Conducteurs isolés au polychlorure de vinyle (PVC) extrudé, pour tensions n'excédant pas 750V - non gainés - Spécifications
6. Teneur: Prescriptions concernant la sécurité du produit, ainsi que le marquage et l'emballage
7. Objectif et justification: Sécurité
8. Documents pertinents: NBR 6148 (20 pages)
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 8 mars 1990
10. Date limite pour la présentation des observations:
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: